



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 04.04.2022

Numéro de publication: HR01-1005442575

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées THE INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION, Londres, succursale de Carouge/Genève, Carouge (GE)

THE INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION, Londres, succursale de Carouge/Genève
Route des Acacias 54BIS
1227 Carouge GE

THE INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION, Londres, succursale de Carouge/Genève, à Carouge (GE), Route des Acacias 54BIS, 1227 Carouge GE, CHE-222.982.224. Nouvelle succursale de THE INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION, trade union, à London, GBR, inscrite au Certification Office for Trade Unions & Employers' Associations de Grande-Bretagne, sous numéro CO/1225T, le 01.01.1975. But: (a) promouvoir la reconnaissance universelle des Conventions n° 87 et n° 98 de l'Organisation internationale du travail relatives respectivement à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical, et concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective et d'autres normes fondamentales du travail et instruments pertinents de cette organisation; (b) soutenir le travail des Nations Unies, de ses agences et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales lorsque leurs activités visent à promouvoir la paix fondée sur la justice sociale et le progrès économique; (c) aider les organisations affiliées à défendre et à promouvoir, sur le plan international, les intérêts économiques, sociaux, professionnels, éducatifs et culturels de leurs membres, y compris l'égalité des chances pour tous, l'intégration des genres et la participation des jeunes travailleuses et travailleurs dans toutes les activités de l'ITF; (d) aider les organisations affiliées en développant la recherche sur les problèmes intéressant leurs membres, sur les conditions et la législation du travail, l'organisation et l'éducation syndicales, les négociations collectives et toutes autres questions en relation avec les objectifs de l'ITF; (e) aider les travailleurs et travailleuses du transport et des industries connexes à défendre et à favoriser leurs intérêts économiques, sociaux professionnels, éducatifs et culturels; (3) pour atteindre ces buts, l'ITF: (a) établira et maintiendra des relations étroites entre les organisations syndicales de travailleurs et travailleuses des transports et secteurs connexes, et plus particulièrement entre ses affiliés et sur les plans nationaux et internationaux; (b)

assistera ses affiliés dans leurs campagnes pour l'organisation des travailleuses et travailleurs non syndiqués, dans leurs efforts déployés en général sur le plan de l'éducation et de la législation, notamment dans les pays où le développement économique et l'édification de la nation impliquent un effort spécial dans l'esprit de la solidarité internationale; (c) favorisera et coordonnera l'application de programmes d'assistance mutuelle entre les affiliés dans les différents pays et assistera par des moyens adéquats, les affiliés engagés dans des conflits; (d) revendiquera et utilisera le droit de représenter ses affiliés au sein de l'Organisation internationale du travail, d'agences intergouvernementales et autres organismes s'intéressant aux problèmes des transports, et de coopérer avec ces organisations; (e) collaborera, chaque fois que cela sera possible et de nature à promouvoir la réalisation de ses objectifs, avec d'autres Fédérations syndicales internationales ainsi qu'avec la confédération syndicale internationale (CSI); (f) diffusera des informations à ses affiliés et à d'autres parties intéressées par ses publications ou par une documentation appropriée, et prendra l'initiative des activités sur le plan international, qu'elle coordonnera; (g) aidera les travailleurs et travailleuses du transport et des industries connexes en leur fournissant ou en aidant à leur fournir une aide financière ou matérielle. Signature individuelle de Johnston Robert, de Grande-Bretagne, à Avully, directeur de la succursale.

Registre journalier no 6059 du 30.03.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève